

Rencontre du réseau RAPPEL

6 novembre 2025

Atelier n° 5 : Précarité énergétique d'été – De quoi parle-t-on et comment y faire face ?



Animation : Lise-Marie Dambrine (Ademe/ONPE) et Damien Barbosa (collectif Rénovons/réseau Cler)

Intervenants :

- Lise-Marie Dambrine (Ademe/ONPE)
- Virginie Grandou (EDF)
- Aurélie Ichard Araye (Energies Réunion)
- Solène Peyragrosse (TeZeLoMa)

Introduction

Damien BARBOSA, collectif Rénovons-Réseau CLER

Le GIEC¹ anticipe dans son rapport de 2022 l'augmentation de la durée, de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur, notamment en Europe. Quels en seront les impacts sur les logements et les ménages les plus précaires ? Comment définir la notion de précarité énergétique d'été et quels indicateurs mobiliser pour suivre le phénomène ? Comment mieux intégrer le sujet dans les actions de terrain et la politique publique de rénovation énergétique ?

À la suite de l'[atelier déjà réuni](#) sur la question de la précarité énergétique d'été dans le cadre de la journée RAPPEL de 2023, le présent atelier sera l'occasion de mieux appréhender ce phénomène, de pouvoir y réfléchir en profondeur et de découvrir des témoignages d'acteurs de terrain, tels que les porteurs du Slime de la Réunion, qui travaillent de longue date sur le sujet. Il sera aussi l'occasion d'apporter des retours d'expériences sur les solutions existantes pour s'inspirer et inciter à intégrer la surchauffe dans nos pratiques et nos actions.

Présentation des phénomènes en cause

Lise-Marie DAMBRINE, ADEME-ONPE

Selon le rapport du GIEC2 (2022), la fréquence, la durée et l'intensité des vagues de chaleur vont augmenter, ce qui perturbera fortement les territoires, y compris en Europe de l'Ouest et donc en France. Il en résulte une forte augmentation du risque de surchauffe dans les logements et les autres immeubles.

Ce défi est d'ampleur massive. Ainsi, selon l'avis de l'ADEME intitulé [« Vagues de chaleur : la climatisation va-t-elle devenir indispensable ? »](#), à horizon 2050, 26 % à 27 % des bâtiments seront exposés en France à un risque très fort de surchauffe estivale, puisqu'ils seront alors situés dans un territoire exposé à des températures fortes et/ou dans un îlot de chaleur urbain.

Face à cette tendance, la réponse qui vient le plus communément à l'esprit est souvent de faire appel à la climatisation. Or, cette solution n'est pas égalitaire : toujours selon l'ADEME, en 2020, 19 % des ménages où la personne de référence est sans emploi ou inactive possédaient un climatiseur, contre 37 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures. Et la généralisation de la climatisation est aussi un enjeu du point de vue du système électrique : selon les projections de l'ADEME, à horizon 2050, les consommations énergétiques d'été atteindront presque celles liées à la période hivernale.

Avant d'avancer plus avant dans ma présentation, de quelle façon ressentez-vous ce

¹ [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#)

genre de phénomènes dans vos différents territoires ?

Un participant

Dans le Gard, les habitants précaires rapportent qu'ils souffrent de plus en plus chez eux en été, et nous ne savons pas encore comment faire pour répondre à leurs difficultés.

Aurélie ICHARD ARAYE, Énergies Réunion

Dans notre territoire de la Réunion, nous avons pris conscience des problèmes de surchauffe en été il y a une vingtaine d'années, lorsque les factures d'électricité ont commencé à exploser à cause de la généralisation de la climatisation.

Une participante

Chez nous, lorsque la chaleur de l'été arrive, les habitants ne trouvent plus aucun refuge, ni chez eux, ni dans la rue, ce qui nous inquiète beaucoup.

Lise-Marie DAMBRINE

Selon une thèse menée dans un quartier prioritaire de la Ville de la banlieue de Lyon, les personnes précaires se sentent en été très isolées chez elles en raison de la chaleur.

Un participant

En fait, dans certains cas, en été, le logement devient hostile, et l'enjeu n'est plus du tout de parler de confort d'été, mais de conserver un chez-soi.

Un participant

Ce genre de problèmes se rencontre aussi dans des zones rurales.

Lise-Marie DAMBRINE

Merci pour vos témoignages.

À l'issue d'un travail partenarial, l'ONPE² est parvenu à la définition suivante pour la précarité énergétique d'été : « *l'incapacité de maintenir le logement à une température adéquate pendant les mois les plus chauds en raison d'une combinaison de facteurs : bâtiment mal isolé, vulnérabilités socio-démographiques, aménagement de l'environnement urbain (phénomène d'îlots de chaleur), faible revenu et/ou absence d'équipement de rafraîchissement.* »

Nous espérons à présent que cette définition, qui est perfectible, puisse être prise en compte à terme par la loi.

² [Observatoire national de la précarité énergétique](#)



Un participant

Qu'est-ce qu'une température adéquate ? Chez nous, à Brest, il arrive que des personnes se plaignent de la chaleur lorsqu'il fait 24 °C chez eux, et il semble qu'il faille prendre en compte le contexte local.

Lise-Marie DAMBRINE

Au stade où nous en sommes, il nous semble qu'il faille justement partir des ressentis, et ne pas donner une définition absolue des phénomènes en cause.

Une participante

Ceci étant, une norme européenne permet de définir des conditions de confort satisfaisantes dans les logements en fonction de la vulnérabilité des populations, ceci du point de vue physiologique.

Une participante

Selon le Code du travail français, une température excessive au travail est celle qui dépasse 29 °C, alors que la définition légale de la canicule est de 33 °C pendant trois jours ou plus.

Une participante

Pour autant, du point de vue biologique, on sait à quel stade les corps humains ont trop chaud, même si cela n'est pas repris par le cadre réglementaire.

Lise-Marie DAMBRINE

Tout à fait.

Quelles sont les populations concernées par la précarité énergétique d'été ? Selon le baromètre Sobriété 2024 de l'ADEME, 70 % des habitants des quartiers Politique de la Ville déclarent souffrir de la chaleur dans leur logement, contre 56 % de moyenne nationale, et d'après le Médiateur national de l'énergie, parmi les bénéficiaires du chèque Énergie, 64 % ont souffert d'un excès de chaleur pendant au moins 24h dans leur logement l'été dernier, contre 49 % pour l'ensemble de la population.

Il faut aussi tenir compte du fait que la population des quartiers Politique de la Ville est souvent vieillissante, et qu'elle souffre donc d'autant plus de la chaleur. Pour autant, alors que la mortalité liée à la chaleur est plus forte chez les personnes les plus âgées, le ressenti de la chaleur est plus fort chez les populations les plus jeunes. En parallèle, sans surprise, ce sont les urbains modestes qui souffrent le plus de la chaleur, devant les personnes aux revenus intermédiaires vivant en ville et les ruraux modestes. Les populations rurales aisées sont les moins touchées.

Selon l'étude des facteurs de risque de décès des personnes âgées résidant à domicile durant la vague de chaleur d'août 2003 de l'Institut de veille sanitaire (2024), les principaux facteurs de risque de décès identifiés en lien avec la chaleur sont la catégorie socioprofessionnelle, le degré d'autonomie et les pathologies sous-



RAPPEL

jacentes comme les maladies cardiovasculaires, neurologiques ou psychiatriques, tout comme certaines caractéristiques de l'habitat et de l'urbanisme - comme le fait d'avoir sa chambre sous les toits, d'habiter un immeuble ancien mal isolé ou d'habiter dans un environnement favorisant le phénomène d'îlot de chaleur.

À ce sujet, il ne faut pas oublier que selon la DRESS³, à âge et sexe donnés, le risque d'avoir une maladie chronique est 1,95 fois plus élevé pour les maladies psychiatriques chez les 10 % les plus modestes que chez les 10 % les plus aisés, 1,49 fois plus élevé pour les maladies neurologiques et 1,36 fois pour les maladies cardio-neurovasculaires. De ce fait, la précarité énergétique d'été redouble d'autant plus les inégalités sociales.

Il faut aussi compter avec l'impact de la solitude. Selon l'analyse des décès pendant la canicule de 2003 à Paris, 88 % des personnes décédées alors vivaient seules, et un quart d'entre elles n'avaient aucun contact avec autrui. Et plus l'on est pauvre, plus l'on se sent seul : 20,5 % des personnes parmi le premier quintile de revenus se considèrent avec un soutien faible contre 8,5 % pour celles appartenant au quintile le plus aisé, et dans les quartiers Politique de la Ville, durant l'été 2024, 36 % des habitants expriment avoir souffert de la solitude, contre 24 % de la population française.

Par ailleurs, en cas de canicule, les messages d'information et de prévention de parviennent pas à toutes les personnes de la même façon. Ainsi, une étude de l'INSERM⁴ menée après la canicule de 2003 montre que les personnes âgées les moins diplômées ou isolées avaient moins bien perçu les alertes et moins appliqué les recommandations diffusées. Les auteurs de cette étude soulignent aussi que la méconnaissance des consignes sanitaires est corrélée à un faible capital éducatif.

Dans le même ordre d'idées, des travaux du [CEREMA](#) et du laboratoire ICube (université de Strasbourg) montrent que dans les quartiers socialement défavorisés, où le niveau de diplôme est plus bas, la diffusion des alertes est souvent moins efficace, notamment lorsque la communication repose sur des canaux numériques ou institutionnels. L'ADEME et l'ONPE s'interrogent donc sur la meilleure façon de faire circuler les bons messages auprès de toutes et tous.

De son côté, la géographe Malou Allagnat a mené une étude intitulée [« Habiter la périphérie urbaine en périodes de fortes chaleurs : les vécus habitants, leurs dilemmes et les inégalités socio-spatiales amplifiées »](#), qui montre par exemple que fermer ses fenêtres peut renforcer le sentiment d'isolement, et donc que les préconisations de santé en cas de canicule peuvent parfois poser problème du point de vue social.

Finalement, même l'ADEME ne sait pas encore quelles consignes techniques préconiser pour lutter contre la précarité énergétique d'été, y compris parce que dans certains cas, l'isolation thermique des logements peut renforcer les phénomènes de

³ [Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)

⁴ [Institut nationale de la santé et de la recherche médicale](#)

surchauffe. C'est pourquoi l'ONPE estime à ce propos qu'il faudrait aussi favoriser les stratégies urbaines et sociales les plus adaptées, notamment en créant dans les villes des lieux où venir se rafraîchir pendant quelques heures.

À ce sujet, les églises sont par exemple d'ores et déjà très souvent plus fraîches que l'air ambiant en été, et pourraient être utilisées. Entre autres pratiques sociales vertueuses, l'usage collectif de bancs situés à l'ombre peut aussi constituer une des nombreuses réponses à apporter durant l'été.

Du point de vue plus officiel, en juin 2025, un groupe de députés de sept groupes politiques différents ont déposé une [proposition de loi](#) initiée par la Fondation pour le logement à propos des bouilloires thermiques. Les points phares du texte sont les suivants :

- Intégrer la surchauffe des logements en été dans la définition de la précarité énergétique ;
- Afficher systématiquement la note « confort d'été » du DPE du logement dans les annonces immobilières ;
- Créer un droit pour les locataires d'exiger de leurs propriétaires d'être protégés de la chaleur sans passer par la répression, mais en accompagnant les propriétaires avec des financements de l'Anah, par exemple.

Enfin, à ce stade, les pistes de travail explorées par l'ONPE consistent pour l'essentiel à enrichir des enquêtes déjà existantes autour du ressenti, du confort des populations précaires et le « Tableau de bord de la précarité énergétique », à mettre en valeur et croiser les données existantes et à explorer l'efficacité des interventions d'adaptation. Il s'agit également d'explorer l'impact des stratégies d'adaptation urbaine et sociale par/pour les publics en situation de précarité.

Exemples de solutions disponibles

EDF Solidarité

Virginie GRANDOU, EDF Solidarité

La politique de solidarité d'EDF est déclinée dans les territoires auprès de nos correspondants et nos conseillers Solidarité, qui agissent pour l'essentiel en lien avec les travailleurs sociaux et les associations.

En ce qui concerne la précarité énergétique d'été, le premier enjeu consiste à documenter les situations vécues et de définir des indicateurs. Dans ce contexte, nous utilisons notamment l'indicateur de ressenti de la chaleur, fourni par le Médiateur national de l'énergie : ainsi, en 2025, 46 % des ménages français ont déclaré avoir ressenti des sensations de chaleur dans leurs logements pendant plus de 24h.

Malheureusement, les souffrances vécues à domicile seront accentuées par le



changement climatique, avec des vagues de chaleur à la fois plus longues et plus intenses. D'après Météo France, d'ici 2050, sept Français sur dix seront touchés par des anomalies de chaleur, et auront à vivre entre seize et vingt journées chaudes par an (au-dessus de 30 °C dans la journée) et huit à onze nuits anormalement chaudes, c'est-à-dire à 20 °C ou plus, avec d'importantes disparités selon les territoires.

Selon l'INSEE, les personnes les plus pauvres, qui habitent des logements mal isolés ainsi que les quartiers les plus chauds, seront plus touchées que la moyenne. Au travail, la situation est d'autant plus difficile que la catégorie socioprofessionnelle est basse. Ainsi, globalement, ce sont les personnes les plus pauvres qui sont et qui seront le plus pénalisées par la chaleur d'été, alors qu'elles contribuent proportionnellement moins que les autres à ce phénomène.

Pour contribuer à répondre à ces problèmes, EDF Solidarité a mis à disposition une boîte à outils, qui comprend deux grands modules :

- Des outils de sensibilisation et de formation à la précarité énergétique d'été, notamment sous la forme de webinaires. Il s'agit à la fois de former les professionnels et de sensibiliser les publics fragiles, en particulier à travers des écogestes et des bonnes pratiques que les associations et travailleurs sociaux peuvent diffuser ;
- Des [plaquettes qui présentent des écogestes pour l'été comme pour l'hiver](#), et qui peuvent être distribuées aux publics fragiles. Ces plaquettes ont été rédigées en respectant la méthode « *Facile à lire et à comprendre* ». Elles apportent en particulier une sensibilisation en ce qui concerne les mauvaises solutions telles que les climatiseurs mobiles. En direction des plus jeunes, des animations faisant appel à la réalité virtuelle peuvent être proposées, et mettent en scène la visite d'un appartement pédagogique.

Notre webinaire de formation est en particulier organisé selon le plan suivant :

- La définition de la précarité énergétique d'été ;
- Quelques indicateurs ;
- L'évolution prévisible du climat et ses conséquences ;
- L'urbanisme et la précarité énergétique d'été ;
- Les ressentis des individus ;
- Le profil des personnes les plus touchées ;
- Les pratiques sociales identifiées sur le terrain ;
- Les pistes d'action pour les collectivités et la filière du bâtiment ;
- Les pistes d'action pour les fournisseurs d'énergie.

En parallèle, nos plaquettes de sensibilisation peuvent être distribuées aux publics concernés. Une fois encore, elles alertent notamment sur les mauvaises solutions et mettent en avant les atouts des brasseurs d'air tout en présentant les gestes appropriés tout au long de la journée dans le logement.

Les correspondants locaux d'EDF Solidarité sont disponibles pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin, par exemple pour organiser des webinaires ou des animations collectives.

Une participante

À partir de quel niveau de chaleur le réseau d'EDF peut-il tomber en panne ?

Virginie GRANDOU

Cela dépend avant tout de l'état du réseau. Des installations obsolètes tomberont plus en panne que les autres en cas de forte chaleur.

Une participante

Des pannes peuvent-elles survenir au niveau des installations électriques des particuliers en cas de canicule ?

Virginie GRANDOU

Cette situation est plutôt rare, ne serait-ce que du fait que les ménages ont généralement moins recours à l'électricité en été qu'en hiver.

Une participante

Les écogestes que préconise EDF Solidarité concernent-ils en particulier les appareils électriques ?

Virginie GRANDOU

C'est le cas d'une partie de ces écogestes, par exemple lorsque nous déconseillons de faire appel à la climatisation mobile pour des raisons de maîtrise des factures. En parallèle, nous apportons des conseils pour limiter l'inconfort à domicile : fermeture des volets, utilisation de persiennes, ouverture des fenêtres de nuit ou tôt le matin, etc. Nous préconisons aussi de préparer des repas froids ou frais et de ne pas utiliser le four.

Une participante

Je me questionne un peu sur le terme d'écogestes, qui peut faire penser à de bonnes pratiques pour l'environnement et qui pourrait braquer certaines personnes, alors qu'il s'agit ici plutôt de favoriser le confort d'usage.

Virginie GRANDOU

Effectivement, il s'agit plutôt en fait de bons gestes pour faire face aux canicules.



Énergies Réunion

Aurélie ICHARD ARAYE, Energies Réunion

Je suis responsable du service Maîtrise de la demande en énergie (MDE) au sein d'Énergies Réunion, société publique locale de mise en œuvre pour le compte de la Région Réunion, qui est compétente en matière d'énergie.

Notre Slime régional est à la fois porteur d'une entrée énergétique et d'une entrée sociale, et nos chargé·es de visite sont d'anciens travailleur·euses sociaux·ales. Nous avons vocation à accompagner nos collectivités actionnaires, notamment en termes de stratégie patrimoniale, mais aussi les particuliers dans le cadre de projets de rénovation de leurs logements. Nous sommes organisés pour ce faire autour de trois services :

- Le service Stratégie et observation, qui dresse le tableau de l'énergie à la Réunion, qui nous permet de connaître notre impact sur la consommation et qui accompagne les collectivités, notamment en ce qui concerne leurs PCAET⁵ ;
- Le service Energies renouvelables, qui est notamment actif dans le domaine de l'énergie solaire, à la fois pour la production d'eau chaude sanitaire et d'électricité photovoltaïque ;
- Le service MDE, qui promeut les économies d'énergie dans le secteur tertiaire et auprès des particuliers.

La Réunion est une île tropicale située dans l'océan Indien et connaît deux saisons, à savoir une saison chaude allant d'octobre à mai et une saison fraîche allant de juin à septembre. Nous connaissons aussi une forte saison cyclonique, qui va de novembre à avril, les cyclones auxquels nous faisons face étant de plus en plus violents.

Le climat de la Réunion est fortement modulé par son relief montagneux et volcanique, et compte en tout une centaine de microclimats. Certains secteurs réunionnais sont humides et d'autres plus secs. Le climat montagnard est présent au-delà de 800 mètres d'altitude, où il peut faire très frais, notamment la nuit. La zone de mi-pente, quant à elle, connaît au fil des saisons et parfois des journées, successivement la surchauffe et la fraîcheur, voire le froid.

Notre territoire comprend nombre de bouilloires thermiques, et *a contrario*, rencontre des besoins de chauffage une partie de l'année dans les zones d'altitude. Les secteurs humides engendrent de fortes problématiques de moisissures dans un certain nombre de logements, dont une partie est indigne et donc aussi très vulnérable face aux cyclones.

Les besoins énergétiques de la Réunion diffèrent de ceux de l'hexagone. Nous avons d'importants besoins en production d'eau chaude sanitaire, puisque 30 % de la

⁵ Plan climat-air-énergie territorial



RAPPEL

population en est démunie. Face à cette réalité, la Région promeut pour l'essentiel le chauffe-eau solaire.

Par ailleurs, la part de l'électroménager froid représente 41 % de la consommation d'électricité des ménages les plus précaires. Sur ce point, nous allons mener une expérience en fin d'année 2025 en mesurant l'impact de la chaleur sur la consommation des réfrigérateurs et congélateurs, ceci en les instrumentant. Nous aiderons ainsi un certain nombre de ménages modestes pour acquérir des équipements performants du point de vue énergétique et en mesurerons les conséquences.

Pour répondre aux besoins de rafraîchissement, nous faisons d'abord appel à la construction bioclimatique, avant d'en venir en cas de besoin à des systèmes actifs. Nous favorisons les architectures traversantes, les brasseurs d'air, les persiennes, et ne faisons appel à la climatisation que le cas échéant et de façon optimisée, avec une température de consigne de l'ordre de 24 °C, ceci afin de maîtriser la consommation d'électricité.

Nous considérons que la précarité énergétique est caractérisée par l'impossibilité pour les ménages à accéder à des logements confortables, habitables et dignes, sans pour autant compromettre leurs budgets et leur santé.

En cas d'indignité des logements, nous orientons les ménages vers les acteurs aptes à les aider. De ce point de vue, la situation de la Réunion est assez difficile, puisque le taux de pauvreté est de 36 % dans notre territoire, c'est-à-dire 2,4 fois plus élevé que dans l'hexagone. Notre taux de chômage est de 15 % et le taux d'illettrisme frôle les 10 %, ce qui affecte fortement les niveaux de vie. À l'échelle de l'île, 18 000 logements sont identifiés comme étant indignes ou insalubres, soit 5 % du parc total, et leurs habitants y subissent donc la précarité énergétique d'été. Dans l'île de la Réunion, 140 000 ménages sont bénéficiaires du chèque Énergie, avec un taux d'utilisation de 83 %. De nombreux logements sont suroccupés, ce qui aggrave la précarité énergétique d'été et engendre des problèmes sociaux, puisque certains jeunes désœuvrés quittent les logements trop chauds et commettent parfois des actes de vandalisme.

Dans ce contexte, notre Slime est d'abord un outil de repérage des surconsommations et apporte des conseils en termes d'écogestes. Nous nous appuyons sur un réseau de lanceurs d'alerte (CCAS, travailleurs sociaux du département, EPCI) et travaillons en partenariat avec les Compagnons bâtisseurs et la Fondation pour le logement, ainsi qu'avec les bailleurs sociaux. Nous proposons aussi un standard téléphonique grand public dédié aux problèmes de logement et participons à des événements qui soutiennent notre communication.

Depuis 2014, plus de 35 000 accompagnements ont été apportés dans le cadre de notre Slime. Actuellement, nous comptons neuf chargés de visite en CDI, ainsi que cinq autres chargés de visite en CDD. Afin de vulgariser au mieux les messages que nous diffusons, toutes ces personnes sont au départ des travailleur·euses



sociaux·ales.

Dans le cadre des visites que nous assurons, nous utilisons un outil Excel qui comprend plusieurs onglets correspondant aux différentes pièces des logements et permettant de dresser un inventaire des équipements qui s'y trouvent et d'estimer les consommations annuelles des ménages, ainsi que leurs performances énergétiques. Cet outil nous permet d'apporter les meilleurs conseils possibles.

Après identification du ménage et vérification de son éligibilité à notre Slime, nous le contactons d'abord *via* un appel téléphonique pour dresser un point de la situation et des ressentis. Nous planifions ensuite la visite, pendant laquelle a lieu un diagnostic des consommations, ainsi qu'une évaluation précise de la performance de l'enveloppe du logement et de l'indice de confort thermique que nous avons créé.

C'est à partir de ces éléments que sont ensuite définis les gestes à apporter, le cas échéant sous forme de travaux. À ce jour, le cadre du DPE n'est pas défini à la Réunion, et ne devrait l'être qu'en 2028, mais nous allons faire en sorte de développer un DPE maison grâce à l'outil que nous avons développé, et d'y adjoindre notre indice de confort thermique.

Selon les différentes régions climatiques de la Réunion, nous apportons des pistes aux ménages pour améliorer la ventilation naturelle, pour gérer au mieux les ouvrants, pour protéger les façades exposées au soleil et pour favoriser la végétalisation. Dans un certain nombre de cas, il faut traiter à la fois le confort thermique d'hiver et d'été. Energies Réunion a aussi été pendant trois ans un Espace Conseil France Rénov', ce qui nous a permis de monter en compétence à la fois sur les volets de la consommation et de l'expertise thermique.

À la fin de la visite, nous remettons un rapport de visite au ménage, et si besoin, nous l'accompagnons de façon renforcée avant les travaux, pendant les travaux et lors de leur réception. Le rapport de visite comprend un diagnostic des différentes consommations énergétiques dans le logement et apporte des conseils pour aller vers des comportements plus sobres et vers une amélioration de l'enveloppe thermique. Lorsque la situation appelle à une action qui dépasse notre champ de compétences, nous orientons les ménages vers les services adéquats des collectivités.

De point de vue opérationnel, certaines actions que nous préconisons sont peu onéreuses. Il en va ainsi de la végétalisation, qui limite le rayonnement solaire et diminue ainsi la température de l'air ambiant. Il faut aussi compter avec l'application de peintures claires sur les façades.

Lorsqu'une climatisation est présente, nous apportons des conseils quant à l'entretien des appareils, ce qui permet d'en maîtriser la consommation. Pour la même raison, nous préconisons aussi de ne pas positionner l'unité extérieure de climatisation dans des endroits trop exposés au soleil. D'autres conseils visent à faire en sorte de mixer les avantages de la climatisation et des brasseurs d'air.



RAPPEL

En parallèle, nous poussons au remplacement des chauffe-eau électriques par des appareils solaires, et sommes aidés en ce sens par un dispositif d'aide de l'Union européenne, d'EDF et de la Région Réunion, qui permet aux ménages de s'équiper pour un montant de 50 euros. Nous apportons aussi des conseils sur la gestion des ouvrants et la ventilation traversante, ainsi que sur la gestion de la veille des appareils électriques, qui tend à réchauffer les logements.

Certaines solutions sont plus coûteuses. Il en va ainsi du traitement des couvertures, qui coûte au moins 20 000 euros et qui n'est pas accessible pour les ménages les plus modestes. Les façades peuvent être traitées grâce à des bardages ventilés, et concernant les baies, nous proposons des solutions faisant appel à des persiennes, à des brise-soleil et à des casquettes solaires, et favorisons la mise en place de vérandas, bien que cette solution soit très onéreuse pour la plupart des ménages.

Enfin, pour les secteurs géographiques les plus concernés, nous préconisons l'utilisation de la climatisation seulement durant les mois les plus chauds, et avons déployé plus de 200 000 brasseurs d'air financés par le cadre territorial de compensation, qui est géré dans notre région par EDF. Sur ce total, 160 000 brasseurs d'air ont été installés chez des ménages particulièrement modestes. Concernant la climatisation, nous favorisons les appareils à haute performance énergétique, également à travers le cadre territorial de compensation.

Une participante

Avez-vous testé les films solaires réfléchissants, que l'on peut installer sur les vitres ?

Aurélie ICHARD ARAYE

Nous avons testé ce système, qui est cependant très peu efficace, puisqu'il ne bloque que 20 % du rayonnement solaire. Il n'est plus financé par France Rénov' pour cette raison.

TeZeLoMa

Solène PEYRAGROSSE, TeZeLoMa

Je représente l'association Territoire Zéro Logement malade ou mal adapté climatiquement (TeZeLoMa), qui regroupe des experts de la construction coopérant avec le syndicat de locataires Locataires ensemble, ceci dans le cadre du groupement d'associations Justice Ensemble.

TeZeLoMa a pour objectif de déclencher des opérations de rénovation énergétiques dans le parc locatif privé. Nous sommes actifs dans le secteur lyonnais, qui est urbain, et nous partons notamment du principe que le recours à la climatisation contribue à réchauffer les villes. C'est pourquoi nous donnons la priorité aux solutions passives pour proposer aux habitants des logements protecteurs, économiques et propices à leur

santé.

De ce point de vue, le Code de la santé publique est assez protecteur, puisque depuis octobre 2023, il contient un article selon lequel « *un logement doit être pourvu d'un système de régulation de la chaleur fonctionnel et suffisant, pouvant être assurée par différents moyens : isolation thermique, présence de volets, possibilité de ventilation nocturne, puits provençal et/ou leur combinaison.* »

Même si ce texte n'est pas très opérationnel, il constitue une porte d'entrée intéressante que nous nous efforçons d'utiliser dans le cadre de nos travaux. Par ailleurs, nous avons publié à l'été 2025 un rapport intitulé [Lyon, capitale des logements bouilloires ?](#), puisque dans le centre-ville lyonnais, seuls 44 % des logements sont équipés de volets. Pire encore, dans notre ville, un quart des anciens volets ont disparu, ceci parce que leur modèle lyonnais traditionnel est difficile et coûteux à entretenir.

Pour le moment, les bouilloires thermiques ne sont pas définies juridiquement en France, c'est pourquoi nous avons mis en place un diagnostic de régulation de la chaleur qui nous permet de soutenir les demandes des locataires que nous accompagnons vis-à-vis de leurs bailleurs, notamment à l'occasion de réunions de concertation.

Par ailleurs, nous souhaitons guider l'application opérationnelle de l'article du Code de la santé publique cité ci-dessus, et pour ce faire, partir de notre diagnostic de régulation de la chaleur pour mettre en place un référentiel de mise en conformité avec la loi, ce autour de quoi nous travaillons avec la Ville de Lyon. Nous le faisons après lui avoir demandé l'adoption d'un arrêté municipal portant sur les logements bouilloires, ce qui a donné lieu à une pétition signée localement par 15 000 personnes.

Nous travaillons aussi à faire en sorte que les locataires puissent être à l'initiative de l'adaptation de leurs logements à la surchauffe, ceci en lien avec des juristes, pour qu'il soit en particulier possible de consigner les loyers pour les affecter au financement des travaux nécessaires.

En parallèle, nous préparons la publication d'un nouveau rapport sur le financement de l'adaptation climatique, en mettant en avant le fait que les bailleurs disposent d'un abattement fiscal spécifique même s'ils ne réalisent pas l'entretien de leurs biens. Nous souhaiterions donc que cet entretien devienne obligatoire, et que les subventions aux propriétaires concernent aussi ceux d'entre eux qui sont des bailleurs, et non prioritairement les propriétaires occupants.

En outre, il existe à Lyon un important enjeu consistant à créer à terme une cartographie des bouilloires thermiques, et c'est pourquoi nous avons à moment donné mobilisé des locataires pour compter les volets des différents immeubles depuis les rues. Nous défendons aussi l'accès à l'expertise pour les locataires, ceci de façon institutionnelle et au-delà de l'expertise que notre association apporte déjà, afin de réussir à déclencher des travaux efficaces.



RAPPEL

Enfin, à Lyon, bien souvent, les combles sous toiture ont été utilisés à des fins de logement, et de nombreuses bouilloires thermiques s'y trouvent : une vigilance particulière doit donc être appliquée à ce type d'appartements. Nous militons également beaucoup pour l'équipement en ventilateurs de plafond, qui sont très efficaces pour faire entrer la fraîcheur nocturne dans les logements, et agissons pour faire en sorte d'orienter l'action de la Ville de Lyon vers l'adaptation des logements.

Une participante

Avez-vous travaillé à partir d'une température de consigne à viser ?

Solène PEYRAGROSSE

Non. Nous avons fait le choix de partir de l'équipement passif adapté des logements, parce que cet aspect est simple à objectiver. Concernant les passoires énergétiques, nous vérifions ainsi très souvent la qualité des DPE : en particulier, les DPE effectués dans notre ville partent d'une hauteur sous plafond théorique de 2,50 mètres, alors que le plus souvent, cette hauteur est de 3,50 mètres à Lyon. Ce travail de fourmi exige beaucoup de temps, mais est pourtant indispensable.

Temps participatif

Lise-Marie DAMBRINE

Nous allons à présent demander aux participants de se répartir en quatre sous-groupes et de circuler ensuite autour de quatre tables sur lesquelles se trouvent des grandes feuilles de papier portant chacune une question différente, et sur lesquelles les participants inscriront au fur et à mesure leurs idées de réponses. Ces questions sont les suivantes :

- Que faire pour que les logements bouilloires ne soient pas, dans un futur proche, équipés de climatiseurs énergivores et peu durables ?
- De quoi devrait parler la communication sur les écogestes pour répondre véritablement aux enjeux de la chaleur ?
- Quelles stratégies d'adaptation sociales et collectives pourraient mettre en place les habitants des logements bouilloires pour s'adapter aux fortes chaleurs ?
- Quelles politiques publiques devraient être mises en place pour protéger les ménages de la surchauffe ?

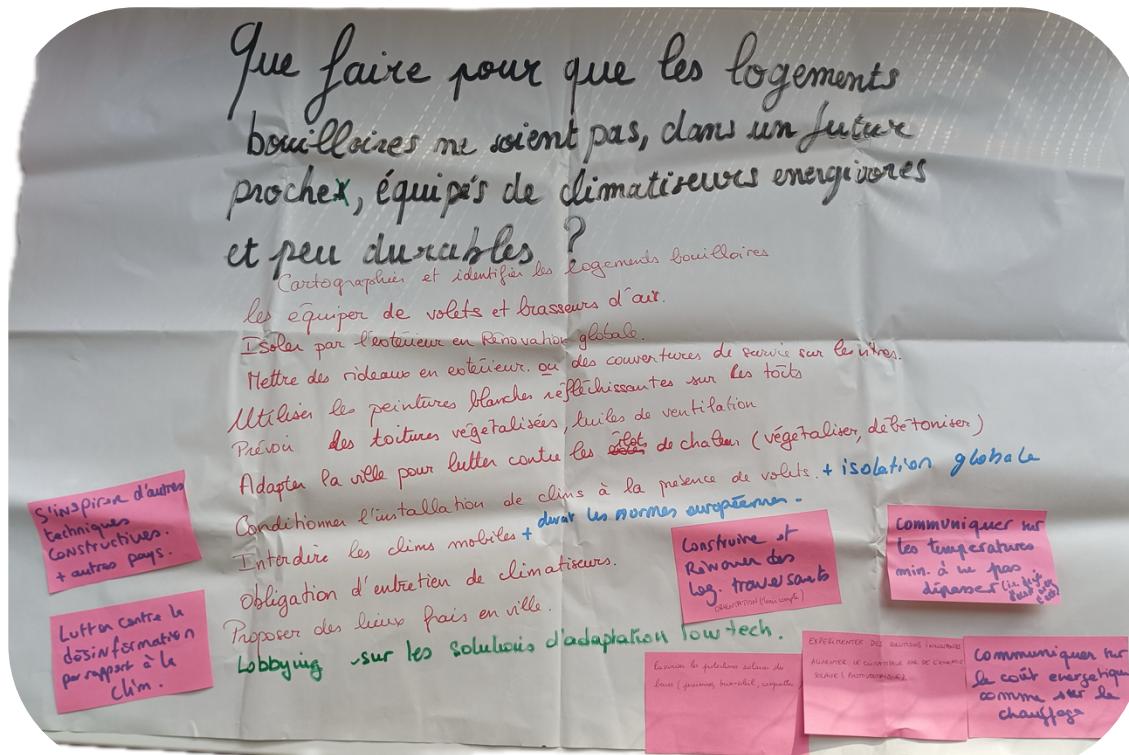
Les participants se répartissent en quatre sous-groupes, puis circulent autour des quatre tables pendant une demi-heure environ.



Restitutions des sous-groupes

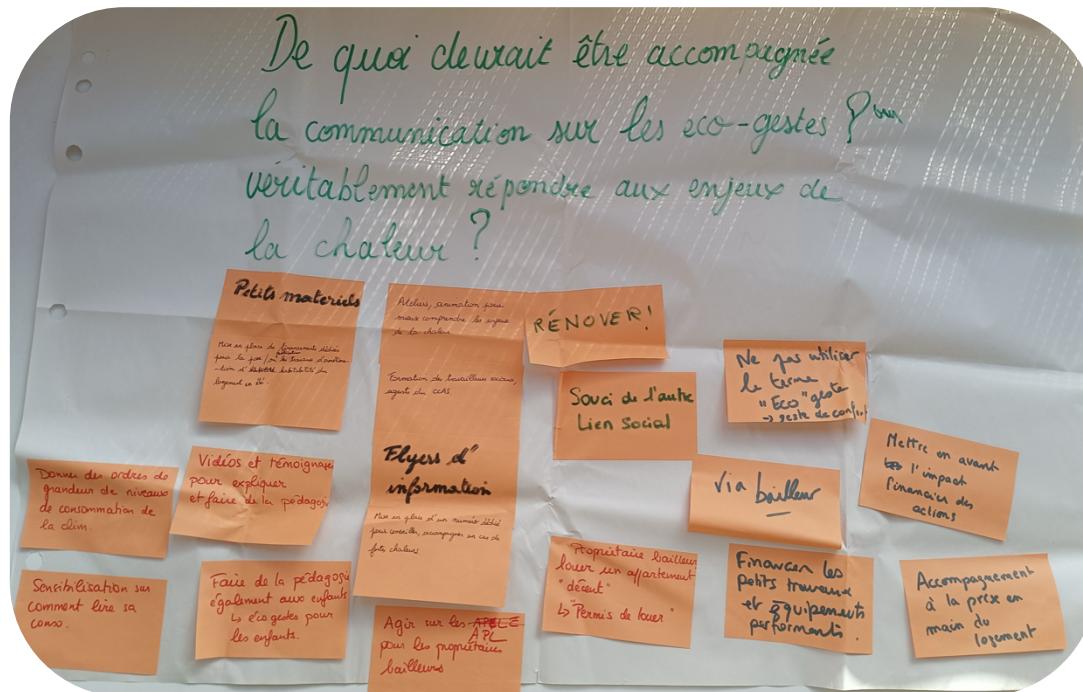
Restitution du sous-groupe n°1 : Que faire pour que les logements bouilloires ne soient pas, dans un futur proche, équipés de climatiseurs énergivores et peu durables ?

Favoriser avant tout les solutions passives telles que les volets, les brasseurs d'air, la végétalisation, l'adaptation de l'urbanisme pour lutter contre les îlots de chaleur et l'isolation thermique des logements, pour l'essentiel.



Restitution du sous-groupe n°2 : *De quoi devrait être accompagnée la communication sur les écogestes pour répondre véritablement aux enjeux de la chaleur ?*

Nous avons considéré qu'il ne faudrait pas utiliser le terme d'« écogestes », mais plutôt apporter des conseils pour un meilleur confort en été, et mettre en avant l'impact financier des différentes actions préconisées, accompagner la prise en main des logements et financer les petits travaux et équipements performants. Il faudrait aussi favoriser le lien social, mettre en place un numéro de téléphone dédié en cas de fortes chaleurs et prévoir de gestes adaptés également pour les enfants. Des vidéos-témoignages faciliteraient en parallèle la pédagogie sur le confort d'été, et il faudrait faire preuve de pédagogie également pour faciliter la compréhension des consommations d'énergie durant la période estivale. Il faudrait enfin former les travailleurs sociaux sur ces questions.





RAPPEL

Restitution du sous-groupe n°3 : Quelles stratégies d'adaptation sociales et collectives pourraient mettre en place les habitants des logements bouilloires pour s'adapter aux fortes chaleurs ?

Nous avons surtout évoqué des solutions de bricolage que peuvent mettre en œuvre les habitants eux-mêmes en échangeant entre pairs. Ces habitants pourraient par exemple effectuer des achats groupés de brasseurs d'air, ou encore proposer à leurs voisins de profiter de leurs logements lorsqu'ils sont plus frais que la moyenne.

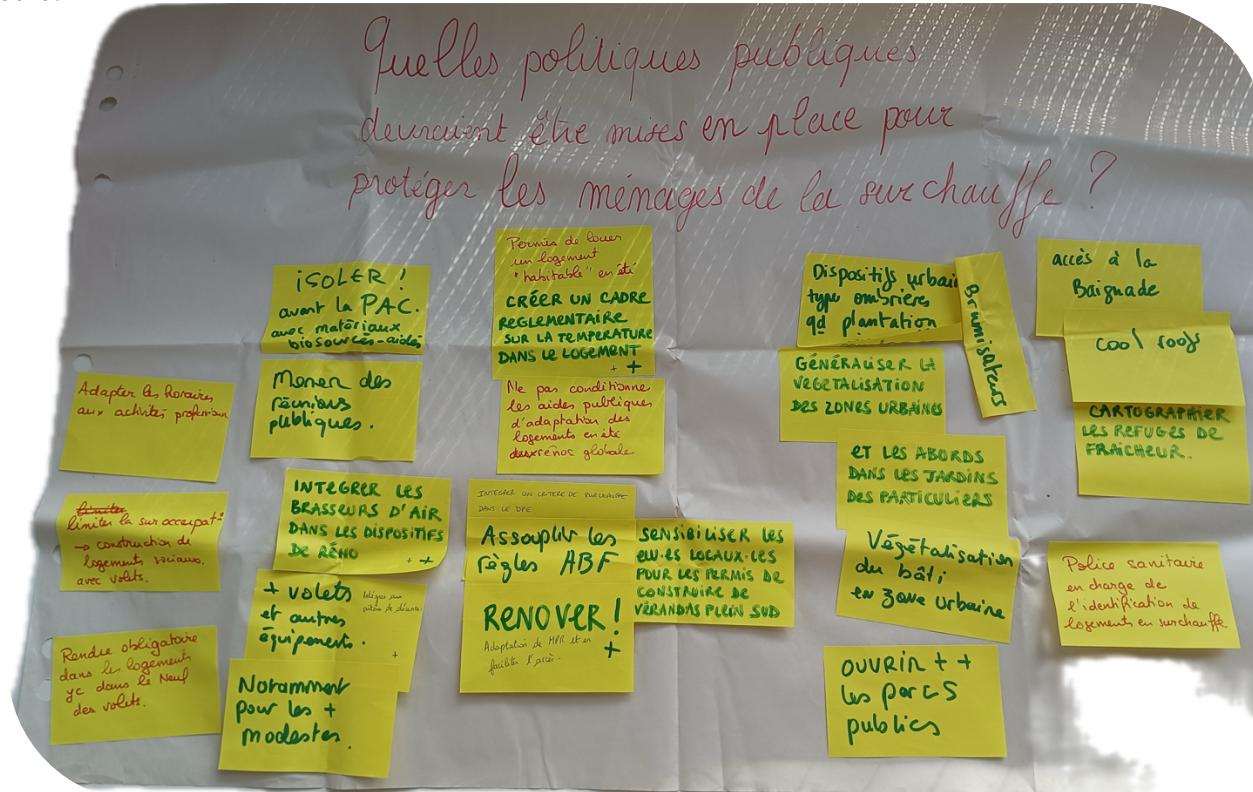




Restitution du sous-groupe n°4 : Quelles politiques publiques devraient être mises en place pour protéger les ménages de la surchauffe ?

Les principales solutions politiques à mettre en œuvre pour lutter contre la surchauffe seraient le permis de louer, la création d'un cadre réglementaire sur la température dans les logements et la conditionnalité des aides publiques à l'adaptation des logements aux conditions estivales.

Les participants prennent quelques minutes pour s'informer plus en détail des idées consignées sur les quatre feuilles paperboard.



Conclusion

Damien BARBOSA

Merci beaucoup à toutes et tous pour votre participation à cet atelier, et en particulier aux intervenantes qui ont pu s'y exprimer.

Face à la montée inexorable des températures en été, se tourner vers les solutions techniques telles que les climatiseurs pourraient être tentant, mais pourtant, ce sont surtout les solutions passives qui semblent les plus adaptées, et il est grand temps de les développer.

À ce sujet, la bataille est en grande partie politique et culturelle, avec les rapports de forces que cela suppose, puisque la démonstration technique est déjà faite. Il faudra donc faire preuve avant tout d'imagination et d'inventivité pour que les bonnes solutions puissent être adoptées dans le cadre du débat public.

Pour ce faire, plus encore que la nécessité du plaidoyer politique, la force du RAPPEL et de ses membres réside dans le fait d'être au quotidien en contact avec la population en difficulté. À ce sujet, nous avons demandé à la géographe Malou Allagnat si l'on assiste à l'émergence d'une conscience de classe à propos des habitants des bouilloires thermiques, et sa réponse a été positive.

Il semble donc que la question ne soit plus celle des inégalités, mais bien de la dignité des personnes et de groupes qui se défendront s'ils prennent pleinement conscience de leur capacité à agir et se mobilisent. Dans ce contexte, le RAPPEL et ses partenaires peuvent jouer un rôle de témoins, mais ne pourront pas vraiment se substituer aux personnes qui vivent la surchauffe. Merci encore à toutes et tous.